



Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,  
Leadership et Stabilité



## Revue de presse

27 octobre 2015

Les résolutions prises durant la réunion d'urgence des membres du gouvernement en vue de lutter contre les feux de brousse ont occupé un espace important dans les journaux de ce jour. Au premier rang des nouvelles figure toutefois, la mise en place de la CENI et l'empressement autour de l'élection de ses membres, sans oublier l'accueil réservé aux pro-Ravalomanana, refoulés au portail de l'abattoir d'Andohatapanaka.

### Processus électoral

#### DESIGNATION A LA HATE DES MEMBRES DE LA CENI

L'élection des membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) risque d'être bâclée. C'est à travers ce constat que **L'Express de Madagascar** met l'accent sur la pression exercée par les dirigeants actuels afin de mettre en place rapidement le bureau permanent de la CENI et respecter ainsi le délai légal. Cependant, de l'avis de Sahondra Rabenarivo, juriste et non moins analyste politique, « il serait judicieux de bien préparer les élections des membres du bureau permanent ». Pour procéder aux élections, la loi sur la CENI prévoit « un délai de sept jours après réception de la lettre d'invitation émise par le président sortant de la Commission électorale et adressée au président de la République ». Il appartient, notons-le, à l'Assemblée nationale, à la HCC, à la Cour suprême, à l'Ordre des avocats, à l'Ordre des journalistes et à la société civile d'élire les membres, tandis que le président de la République désignera son représentant qui composera également la nouvelle structure. Au vu de ce délai, les votes se feront essentiellement sur la base des dossiers de candidature. Dans ces conditions, non seulement les candidats ont peu de temps pour se préparer ; mais l'affinité et la réputation du candidat risquent aussi de devenir les critères qui définiront le sens du vote. (p.3) – (Les Nouvelles, p.2)

- Le nom du représentant de la Chambre basse à la CENI sera connu ce jour, en début de soirée. L'élection aura lieu à 17 heures, bien que le dépôt de candidature ait débuté seulement ce matin. Les candidats sont Hanitrinala Rafolisisoa, membre de la dernière CENIT et non moins présidente de l'organisation de la société civile UNMDH ; Thierry Rakotonarivo, ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur ; le magistrat Manjany Bienvenu, également membre de l'ancienne CENIT ; et enfin, Benaivo Andrianaly Narcisse, actuel directeur général du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. (Midi Madagasikara, p.3 – Madagascar-Laza, p.2 – La Vérité, p.2)
- D'après les explications de Thierry Rakotonarivo dans les colonnes de **Madagascar-Laza**, l'absence de représentant des administrateurs civils ne constitue pas un problème dans la formation permanente de la CENI. Et d'ajouter que les autres instances éliront certainement des administrateurs civils reconnus pour leur expérience en matière électorale. (p.3)
- **La Gazette de la Grande île** interpelle quant à l'existence de contradictions fâcheuses et d'un vice de procédure sur la mise en place de la CENI. L'Ordre des journalistes et l'Ordre des avocats sont les principales entités concernées par ce vice. Et pour cause, le décret 2015-1404 fixant les modalités de désignation des membres de la CENI prévoit dans son article 2 que les représentants de ces Ordres devront être élus par les membres détenteurs de carte professionnelle. Or, dans son article 12, ce même décret avance que les représentants seront élus par les membres de leurs bureaux respectifs. N'empêche, il apparaît que la décision ait été prise et que les procès-verbaux du scrutin devront arriver auprès de la Présidence aujourd'hui (p.3). Ce quotidien s'est également intéressé au duel entre Thierry Rakotonarivo et Hanitra Rafolisisoa. (p.4)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





# INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,  
Leadership et Stabilité



- *La société civile vient de mettre en place un comité ad hoc pour l'élection de son représentant au sein de la CENI. Toutes les entités auront jusqu'au 27 octobre pour désigner leur représentant. (Takoritsika, p.3)*
- *Takoritsika et Tia Tanindrazana relaient la tenue de l'élection du représentant des journalistes au sein de la CENI. Oliva Razaka, journaliste de l'organe de presse Takoritsika figure parmi les candidats en lice. (p.2)*

## ELECTIONS COMMUNALES PARTIELLES : TOUT EST PRET

*Selon les explications du rapporteur général de la CENIT, Fano Rakotondrazaka, tout est fin prêt pour l'organisation des élections communales partielles, prévues se tenir le 13 novembre prochain. Aucune modification ne sera apportée à la liste électorale, et l'organe attend actuellement la livraison des bulletins de vote programmée avant le 31 octobre. (Madagascar-Laza, p.2 – Les Nouvelles, p.2 – Takoritsika, p.2)*

## SENATORIALES : LE HVM A LA RECHERCHE DE SES CANDIDATS

*Le parti Hery Vaovao ho an'i Madagasikara recherche activement ses candidats aux sénatoriales. 42 sénateurs sont à élire sur les 63, soit 7 sénateurs élus par province. Chaque province constituera ainsi une circonscription électorale. Avec ses quelque 800 maires sur le territoire national, le parti au pouvoir se trouve en pole position lors du scrutin du 29 décembre prochain, argumente Madagascar-Laza, (p.3)*

- *Des rumeurs circulent selon laquelle Jean Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, sera désigné sénateur par le président de la République Hery Rajaonarimampianina. (Les Nouvelles, p.2)*

## Assemblée nationale

## AFFAIRE MARA NIARISY : LE TON MONTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

*Le cas Mara Niarisy fait des étincelles au sein de l'Assemblée nationale. Une proposition de résolution concernant la position du Parlement vis-à-vis du dossier impliquant ce député d'Ankazoabo a été de nouveau débattu. Un membre du bureau permanent a suggéré la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire dont la mission consistera à recouper les témoignages à charge retenus contre le député. Une décision qui a failli embraser la Chambre basse et qui, pour la plupart des députés présents, ne sert à rien. Au final, deux actions parallèles seront entreprises, à savoir l'interpellation des membres du gouvernement et la création d'une commission d'enquête parlementaire afin d'élucider les tenants et aboutissants du dossier. Rappelons que jeudi dernier, en séance plénière, il a été décidé de l'interpellation du Premier ministre, du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'Etat à la Gendarmerie nationale. (L'Express de Madagascar, p.5 – Midi Madagasikara, p.3 – Les Nouvelles, p.3 – La Gazette de la Grande île, p.2)*

## SESSION ORDINAIRE : L'ORDRE DU JOUR FIXE

*Cette deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale s'annonce chargée. Mis à part l'adoption du projet de loi ratifiant des accords internationaux ou des accords de prêts, le vote du projet de loi portant création de la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose, de bois d'ébène et de répression de toute infraction relative à ces bois précieux est prévu à l'ordre du jour de la session ordinaire, ce 19 novembre. Le 06 novembre, l'Assemblée nationale organise un face-à-face avec le gouvernement. (L'Express de Madagascar, p.5 – Midi Madagasikara, p.3)*

- *Le Code de procédure civile et la Théorie générale des obligations font respectivement, l'objet de projets de loi les modifiant et les complétant. Les travaux de commission s'y rapportant débiteront le 10 novembre et devront être débattus et votés en séance plénière*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





le 13 novembre. Dans cette première partie de la session ordinaire, un projet de loi portant Orientation de l'aménagement du territoire sera aussi à l'ordre du jour. (L'Express de Madagascar, p.5)

## Communauté internationale

### ILES EPARSEES : LES REACTIONS S'ENCHAINENT

Dans la sphère politique en général, et plus particulièrement au niveau de l'opposition et autres partis politiques, l'on hausse le ton pour condamner avec fermeté la déclaration de l'ambassadeur de France, Véronique Voulard, laquelle a revendiqué la propriété des Îles éparses. De l'avis du parti ZIVA, le moment est venu pour les citoyens de s'exprimer face à cet accaparement arbitraire des Îles Eparses par la France. Une manifestation de protestation contre le transfert de gestion de ces presque îles se tiendra le vendredi 30 octobre prochain. En attendant, le parti ZIVA mène une campagne de sensibilisation. (Madagascar-Laza, p.2) – Corollairement, Edouard Tsarahame a lancé un ultimatum de 10 jours au régime Rajaonarimampianina, dénonçant ainsi ouvertement la politique du gouvernement dans sa tendance à vendre la patrie aux plus offrants et principalement, aux étrangers. Il exige des réactions venant du gouvernement malgache et prévoit, d'ailleurs, de mobiliser toutes les forces vives pour sauver la nation si aucune action n'est entreprise d'ici 10 jours. (p.3)

- **La Vérité** titre en Une : « Abdication sur les îles Eparses : une haute trahison ? », et rapporte les articles cités par Radio France Internationale, le week-end dernier, parlant de l'attitude de la Présidence malgache « visiblement pas très agressive sur le sujet ». Les observateurs qualifient même de tiède, le comportement du président de la République Hery Rajaonarimampianina. Les plus critiques parlent carrément de lâcheté. De plus, aucune déclaration officielle n'a été faite que ce soit du côté d'Ambohitsorohitra ou d'Anosy comme quoi Madagascar aurait renoncé à ses droits sur ces îles. (p.3)
- L'association Emergence Madagascar dénonce l'irresponsabilité de l'Etat concernant l'affaire des Îles Eparses. Holijaona Raboanarijaona, président de l'organisation, est intervenu sur les ondes d'une radio privée, vendredi dernier. Il a suggéré de prendre des mesures diplomatiques et administratives, réaffirmant la nécessité d'une solution pacifique conformément au droit international et de mesures diplomatiques ou pacifiques dans le règlement des contentieux territoriaux, entre Madagascar et la France. (L'Observateur, p.2)

## Economie et société

### STOCKS DE BOIS DE ROSE CENTRALISES A TOAMASINA

L'Etat a décidé de procéder au regroupement des stocks de bois précieux saisis à Madagascar. Cette opération revient au comité interministériel chargé de l'assainissement de la filière bois de rose et bois d'ébène, sous la houlette du Général Mamy Rafenomanjato, rattaché à la Primature. Le comité regroupera ainsi tous les stocks saisis depuis 2010 et les achemineront vers Toamasina, où ils attendront l'appel d'offres national et international en vue d'une commercialisation. Ce comité entamera une descente sur terrain à partir d'aujourd'hui. Onze régions productrices sont concernées, à savoir Analamanga, Analanjirifo, Anosy, Atsimo-Andrefana, Atsinanana, Atsimo-Atsinanana, Boeny, Diana, Menabe, Sava et Vatovavy-Fitovinany. Les résultats de la mission de ce comité dégageront l'état des stocks saisis depuis 2010. (L'Express de Madagascar, p.6 – Midi Madagasikara, p.2 – Madagascar Laza, p.3 – La Gazette de la Grande île, p.5)

### LITIGE FONCIER : L'ABATTOIR D'ANDOHATAPENAKA INVESTI PAR LA SEIMAD



Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,  
Leadership et Stabilité



La société immobilière de Madagascar (Seimad) a débuté les travaux de démolition des ossatures métalliques de l'abattoir national d'Andohatpenaka. Une riposte de l'Etat contre la démarche de l'ancien Président Marc Ravalomanana de revendiquer le droit de propriété du site, précise **L'Express de Madagascar**. Des éléments de l'Etat-major mixte opérationnel ont, en effet, quadrillé les environs du site. Un dispositif musclé, mis en place afin d'empêcher quiconque d'y entrer sans autorisation. Une tension a été observée lorsque des députés du parti TIM, entourés des proches de l'ancien Président, sont venus sur place et ont demandé si la SEIMAD a reçu l'autorisation préalable de procéder à ces travaux de démolition. (p.5) – **Midi Madagasikara**, p.2 – **Madagascar Laza**, p.3 – **La Vérité**, p.3)

- D'un côté, le secrétaire général de la Commune urbaine d'Antananarivo, Julien Andriamorosata affirme que le terrain d'Andohatpenaka a déjà fait l'objet d'un appel d'offres, attribué à l'époque à Marc Ravalomanana et que les travaux de démolition entrepris par la Seimad ont été engagés en violation de la loi. De l'autre côté, le ministre d'Etat Rivo Rakotovoao martèle que l'Etat ne ment pas et ne confisque pas les terrains des particuliers, sauf expropriation pour utilité publique. Et au final, l'avocat du clan Ravalomanana a constaté la vente de l'abattoir au bénéfice de la Seimad, en seulement trois jours. A lui d'ajouter : « quand on est au pouvoir, des procédures qui s'étalent sur trois mois peuvent être bouclées en trois jours... grâce aux diverses pressions ». (**Madagascar Matin** p.3)
- Entre Marc Ravalomanana et le ministre d'Etat Rivo Rakotovoao, le courant ne passe plus, commente **Takoritsika**. Les deux personnalités s'acharnent à revendiquer la propriété de l'abattoir d'Andohatpenaka, ce qui aux yeux du quotidien, apparaît comme une victoire pour l'ancien Président de la Transition Andry Rajoelina. (p.2) – « C'est parti pour un autre cycle infernal ? » annonce le journal, abordant le conflit opposant le régime HVM au camp Ravalomanana. (p.3)
- **Tia Tanindrazana** met en exergue les malversations du pouvoir et intitule son article : « Affaire abattoir, les mensonges de l'Etat dévoilés au grand jour ». L'article décortique les démarches peu louables entreprises par les tenants du pouvoir en vue de l'accaparement du site d'Andohatpenaka. (p.3)

## FEUX DE BROUSSE : L'ETAT REAGIT

Le Premier ministre Jean Ravelonarivo a interpellé les chefs fokontany sur les problèmes des feux de brousse. Dans sa déclaration, il a affirmé que le conseil restreint au sein du gouvernement s'est réuni en urgence sur les impacts des feux de brousse. Il a été décidé que les fokontany seront sanctionnés selon la superficie brûlée sur leur territoire et suivant l'ordonnance 75-028 dans ses articles 7 et 11. Le délit est passible de 5 à 10 ans d'emprisonnement et les personnes, auteurs des feux de brousse, seront désormais recherchées, Selon les données issues du système d'alerte et de prévision des feux de brousse en date du 19 au 26 octobre, les feux de brousse font rage actuellement dans la partie orientale du pays et gagnent aussi du terrain dans les régions Menabe, Bongolava et Betsiboka. (**L'Express de Madagascar**, p.9-14 – **Les Nouvelles**, p.4 – **La Vérité**, p.5 – **Takoritsika**, p.2)

- **Midi Madagasikara** rapporte les conséquences néfastes des feux de brousse sur la santé. Les nuages ont stagné dans le ciel de la capitale depuis quelques jours, et les maladies respiratoires sont à craindre. Face à ce phénomène, un point de presse a été donné par le ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, mettant l'accent sur les feux de brousse et leurs conséquences. Des actions de sensibilisation et une lutte effective seront mises en œuvre afin de pallier à ce fléau. (p.4)
- De l'avis du ministre de l'Environnement, Ralava Beboarimisa, les feux de brousse occasionnent des pertes économiques annuelles considérables, estimées à 450 millions de dollars. **Madagascar-Laza** relate aussi la réunion d'urgence du gouvernement, ce qui a

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





# INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,  
Leadership et Stabilité



permis de ressortir deux résolutions : l'organisation d'une campagne intensive de sensibilisation ainsi que la coordination des actions interministérielles. (p.9)

- De l'avis de **La Gazette de la Grande île**, il importe de se focaliser sur les actions ainsi que sur les sanctions à prendre pour éradiquer le brouillard toxique visible à Antananarivo ces derniers jours. Une situation alarmante, qui d'après le journal, est la conséquence du changement climatique. Vieilles pratiques agricoles visant à avoir de meilleures récoltes, les feux de brousse représentent actuellement un fléau qui nuit à l'environnement. (p.6)
- **Madagascar Matin** s'insurge et affirme tout haut qu'il a déjà alerté, à plusieurs reprises, le régime à propos des feux de brousse. Le journal pointe du doigt le vrai responsable de ce fléau national, en la personne de Ralava Beboarimisa, ministre de l'Environnement, et va jusqu'à qualifier l'acte de crime contre la Nation. (p.3)

## Format de couverture

**Les Nouvelles** a dédié une page entière à une publi-reportage sur la Société agricole sucrière malagasy (SASM), dans un article intitulé : « De la renaissance à la relance » (p.8). Cet article vient compléter les publications des autres quotidiens de la capitale depuis le début de la semaine. **Madagascar-Laza** atteste de l'avenir florissant de la société (p.7), tandis que **Midi Madagasikara** annonce que « Nosy Be retrouve son joyau industriel » (p.11).

## Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 6

### Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: [tiaray.randriamalala@eces.eu](mailto:tiaray.randriamalala@eces.eu)

Mirana RAZAFINDRAZAKA: [mirana.razafindrakaza@eces.eu](mailto:mirana.razafindrakaza@eces.eu)

Site web: [www.incipals.eu](http://www.incipals.eu)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

